

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MARINGUES

Objet de l'enquête publique

Par arrêté du 16 octobre 2017, M. Claude RAYNAUD, président de la Communauté de communes Plaine Limagne, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de Maringues.

Durée de l'enquête

Du 6 novembre au 8 décembre 2017 inclus, soit une durée de 33 jours.

Commissaire enquêteur

Par décision du 27 septembre 2017, le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné Mme Corinne DESJOURS commissaire enquêteur.

Constitution du dossier d'enquête publique

1/ Le dossier de projet de PLU, contenant :

- le rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, évaluation environnementale, résumé non technique),
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement,
- le zonage,
- les annexes,

2/ L'avis des personnes publiques associées : chambre d'agriculture et Etat (direction départementale des territoires),

3/ L'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,

4/ L'arrêté préfectoral n°17-01455 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté au siège de la commune de Maringues aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Le lundi, mardi, mercredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30
- Le jeudi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 18 h 30
- Le vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la communauté de communes : www.plainelimagne.com.

Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet au siège de la commune de Maringues. Les observations pourront également être adressées par courrier à :

Commune de Maringues

Madame la Commissaire enquêteur

8 rue de l'Hôtel de ville

63350 Maringues

enquete-plumaringues@plainelimagne.fr

Informations complémentaires

La Communauté de communes Plaine Limagne est l'autorité responsable et compétente en matière de plan local de l'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.

Toute information relative à la révision du PLU de Maringues peut être adressée au président de la Communauté de communes Plaine Limagne.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Maringues les :

- 6 novembre 2017, de 9 h à 12 h ;
- 15 novembre 2017, de 9 h à 12 h ;
- 23 novembre 2017, de 14 h à 18 h 30 ;
- 8 décembre 2017, de 14 h à 17 h.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, doivent être remis avec le dossier d'enquête et les documents annexés sans délai au commissaire enquêteur. Les registres portant sur la révision du PLU de Maringues seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la commune de Maringues.

A la suite de ces conclusions, le projet de PLU pourra éventuellement être modifié avant approbation.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Plaine Limagne. Cette décision prendra la forme d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Cet avis sera affiché au siège de la communauté de communes et sur son site internet et au siège de la commune.

Communauté de communes Plaine Limagne

158 Grande rue – BP 23 - 63260 Aigueperse

Tél : 04 73 86 89 80

www.plainelimagne.com

Communauté de communes

**Plaine
Limagne**